



Frais de dossier pour une agence de recouvrement

Par **LINADONIA54**, le **10/06/2015** à **17:12**

Bonjour,rnrnEn 2014 j ai reçu une facture de l hopital,d un montant de 5 euro.Suite a mon demenagement je n avais pas fais de changement d adresse et j ai oublié de payer.La semaine derniere un agent de recouvrement est venu me reclamer 140 euro alors que je n ai pas reçu de lettre de relance(pas de changement d adresse).Aujourd'hui il me menace de mettre le dossier au tribunal.130 EURO de frais c est enorme! Que dois je faire?

Par **aguesseau**, le **10/06/2015** à **18:34**

bjr,rnà mon avis, vu le montant de la dette, cela m'étonnerait que la société de recouvrement fasse une procédure au tribunal, c'est du bluff.rnsoit vous payez la somme demandée,rnsoit vous négociez une baisse de cette somme,rnsoit vous les laisser faire une procédure au tribunal.rnil faut savoir que ces sociétés de recouvrement n'ont aucun pouvoir de contrainte contre vous.rncdt